Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 juin 2012

1. **ACCEPTATION du préavis 17/2012**

   concernant les comptes 2011

2. **ACCEPTATION du préavis 16/2012**

   concernant le rapport de gestion de la Municipalité année 2011

3. **ACCEPTATION du préavis no 15/2012**

   relatif au projet d'assainissement de la butte du stand de tir.

4. **Election du Président du Conseil Communal**

   Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
   Est élu : **Monsieur Denis MATTHEY**
   A l'unanimité par acclamation

5. **Election du Vice Président du Conseil Communal**

   Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
   Est élue : **Madame Malt MEYLAN**
   A l'unanimité par acclamation

6. **Election de 5 membres de la commission des finances au bulletin secret.**

   Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
   Sont élus :
   M. Walter BAUMGARTNER
   M. André DARMON
   M. Frédéric LUTHY
   M. Jean-François VEZ
   M. Adrian VON WYL
   A l'unanimité par acclamation

1272 Genolier Tél. 022 366 86 30 Fax 022 366 11 62 greffe.genolier@bluewin.ch

7. Election de 5 membres de la commission de gestion au bulletin secret.

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Sont élus :
M. Charles-Bernard BOLAY
Mme Cécile CUENOUD
M. Bertrand FAVRE
M. René FELDER
M. Peter ZAUGG
A l'unanimité par acclamation

8. Election de 2 scrutateurs au scrutin de liste

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Sont élus :
M. Richard CUENOUD
M. Peter PAYNE
A l'unanimité par acclamation

9. Election de 2 scrutateurs suppléants au scrutin de liste

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.
Sont élus :
M. Olivier GUERRA
Mme Sabine KLEIN
A l'unanimité par acclamation

Genolier, le 7 juin 2012

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey

Conseil Communal * Commune de Genolier * CANTON VAUD LIBERTE ET PATRIE

Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey